

DEPARTEMENT
du PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT
de SAINT-OMER

CANTON
de FRUGES

COMMUNE D' HEURINGHEM
80, Rue de Saint-Omer 62575 HEURINGHEM
☎ 03.21.93.35.45 – Fax 03.21.93.58.61
email : mairie.heuringhem@wanadoo.fr

Env
DAGE BRUP
PAED

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le vingt-sept novembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LEFAIT, Maire, suite à la convocation en date du vingt-trois novembre.

Présents : Tous les membres en exercice
Excusés :
Secrétaire de séance : Madame Valérie VERNE

N° 2020-038

OBJET : Avis relatif à la demande d'autorisation environnementale présentée par la BRASSERIE GOUDALE SAS en vue de procéder à l'épandage du FERTIMALT issu de son installation

Monsieur le Maire expose qu'il a reçu une demande de l'établissement BRASSERIE GOUDALE. En effet, celle-ci est à l'origine de la production d'un effluent organique solide provenant du traitement de ses eaux de process : cet effluent est dénommé FERTIMALT.

Un dossier a été réalisé en vue d'obtenir l'autorisation préfectorale pour la valorisation agricole du FERTIMALT. Le volume du FERTIMALT provenant du traitement des eaux usées industrielles a été évalué à 4 800 tonnes par an dont 1 200 tonnes seront valorisées en agriculture.

L'arrêté préfectoral du 6 octobre 2020 a fixé la période d'enquête publique du 4 novembre 2020 au 4 décembre 2020 inclusivement et demande que le Conseil Municipal de la commune d'HEURINGHEM donne son avis sur cette demande.

Le contenu du dossier n'appelle pas d'observations particulières de la part de la commune.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité :

- d'émettre un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale présentée par la BRASSERIE GOUDALE SAS, en vue de procéder à l'épandage du FERTIMALT issu de son installation.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme.

Certifié exécutoire, le
Le Maire,
Jean-Paul LEFAIT

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le
10 DEC. 2020

Le Maire,
Jean-Paul LEFAIT

